

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°24 du 27 juin 2008

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 15 mars 2006 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès des services extérieurs relevant de la direction centrale du service d'infrastructure de la défense.

Du 23 mai 2008

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 15 mars 2006 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès des services extérieurs relevant de la direction centrale du service d'infrastructure de la défense.

Du 23 mai 2008

NOR D E F F 0 8 1 2 6 1 9 A

Texte modifié :

Arrêté du 15 mars 2006 (n.i. BO ; JO n° 75 du 29 mars 2006, texte n° 4 ; JO/108/2006. ; BOEM 410.6.1, 508-313) modifié.

Référence de publication : JO n° 126 du 31 mai 2008, texte n° 31 ; signalé au BOC 24/2008.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 23 mai 2008, le tableau figurant dans l'arrêté du 15 mars 2006 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès des services extérieurs relevant de la direction centrale du service d'infrastructure de la défense est modifié comme suit :

ORGANISMES dotés d'une régie d'avances	ANCIEN MONTANT MAXIMAL de l'avance accordée au régisseur (en euros)	NOUVEAU MONTANT MAXIMAL de l'avance accordée au régisseur (en euros)
Direction régionale du génie de Bordeaux (Gironde).	18 000	20 000
Établissement du génie, à Bordeaux (Gironde).	11 200	25 000